



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 29 juillet 2019

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 17 mai 2019.

Par courrier réceptionné le 29 mai 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 25 juillet 2019 pour examiner ce projet, que M. Alain GALPIN, votre 1^{er} adjoint a pu présenter, accompagné de M. Christophe CARDOSO ainsi que de votre bureau d'études CDHU (Guillaume GRAVALEAU et Justine RAMEL).

Ils ont pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a pris bonne note de l'intérêt d'un périmètre comme le PPEANP pour la préservation des espaces agricoles et naturels.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, ainsi que sur les règlements des zones A et N.

Elle suggère toutefois :

- de rectifier quelques erreurs de zonage, notamment des zones agricoles cultivées classées en N au lieu de A (parcelle de blé le long du ru de la Brosse, parcelles situées à proximité du château de Guermantes, etc)***
- de faire confirmer auprès de la profession agricole la compatibilité de la hauteur réglementaire prévue pour les bâtiments en zone A avec l'utilisation des machines agricoles (les règlements prévoient souvent 15m plutôt que 10m de hauteur autorisée).***

Monsieur Patrick GUICHARD
2 rue de la Montagne
77600 Bussy-Saint-Martin

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.